

INSTITUT
MONTAIGNE



Baromètre européen des impôts de production 2023



NOTE FÉVRIER 2023

Think tank indépendant créé en 2000, l'Institut Montaigne est une plateforme de réflexion, de propositions et d'expérimentations consacrée aux politiques publiques en France et en Europe. À travers ses publications et les événements qu'il organise, il souhaite jouer pleinement son rôle d'acteur du débat démocratique avec une approche transpartisane. Ses travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse et de recherche rigoureuse et critique, ouverte sur les comparaisons internationales. Association à but non lucratif, l'Institut Montaigne réunit des chefs d'entreprise, des hauts fonctionnaires, des universitaires et des personnalités issues d'horizons divers. Ses financements sont exclusivement privés, aucune contribution n'excédant 1,5 % d'un budget annuel de 6,5 millions d'euros.

INSTITUT
MONTAIGNE



Baromètre européen des **impôts de production 2023**

NOTE – FÉVRIER 2023

*Il n'est désir plus naturel
que le désir de connaissance*

À PROPOS DU BAROMÈTRE

Auteur :



Lisa Thomas-Darbois

Elle a rejoint l'Institut Montaigne en 2021 en tant que chargée d'études sur les questions d'économie et de finances publiques. Avant de rejoindre l'Institut Montaigne, Lisa a été analyste en fusion-acquisition dans un cabinet de conseil et d'audit ainsi que conseillère technique au sein du cabinet du ministre de l'Action et des Comptes publics. Elle occupe désormais le poste de responsable du pôle Économie et Action de l'État de l'Institut Montaigne.

Équipe de travail :

Pour cette seconde édition du baromètre européen des impôts de production, **l'Institut Montaigne a de nouveau collaboré avec les équipes de Mazars Société d'Avocats**. Leurs experts en fiscalité ont ainsi proposé une approche juridique harmonisée des impôts de production grâce à l'appui de son réseau international, basé dans chacun des onze pays concernés par l'étude. À ce titre, l'Institut Montaigne tient à remercier chaleureusement les personnes suivantes pour leur contribution :



Bruno Pouget,
associé chez Mazars



Elena Aubrée, avocate
associée chez Mazars
Société d'Avocats



Guillaume Durand,
avocat chez Mazars
Société d'Avocats

TABLE DES MATIÈRES

À propos du baromètre	5
I. Analyse des résultats du baromètre pour l'année 2021	7
1. Mise en perspective : les enjeux de la fiscalité de production	7
2. Cette année encore, la France figure parmi les pays dont la fiscalité sur la production est la plus élevée	8
3. La dynamique générale de baisse de la fiscalité sur la production semble se poursuivre, de manière hétérogène toutefois entre les différents pays	9
4. La plupart des pays européens étudiés ont, à la lumière de notre analyse, une fiscalité sur la production encore moindre qu'estimée par rapport aux données d'Eurostat	12
Allemagne	13
Belgique	13
Danemark	13
Espagne	14
France	14
Italie	15
Pays-Bas	15
Pologne	16
Portugal	16
Suède	17
Suisse	17
II. Quelle méthodologie pour ce baromètre ?	18
1. Particularités et objectifs du baromètre	18
2. Spécificités liées à la seconde édition du baromètre	19
3. La définition d'un cahier des charges précis	20
4. Comparaison du cahier des charges et des données « Eurostat » par les équipes de Mazars en France et en Europe	21
5. Élaboration de l'indicateur	22
Remerciements	23

ANALYSE DES RÉSULTATS DU BAROMÈTRE POUR L'ANNÉE 2021

1. Mise en perspective : les enjeux de la fiscalité de production

En 2021, malgré une légère baisse de 0,5 point, **la France a de nouveau atteint la deuxième place des taux de prélèvements obligatoires** – ensemble des impôts et des cotisations sociales – les plus élevés de l'Union européenne (UE) : il représente 47 % de PIB, juste derrière le Danemark (48,8 %), soit près de 5 points de plus que la moyenne au sein de l'Union européenne¹.

Les impôts de production, en grande partie payés par les entreprises, ne font pas exception à la règle : en se fondant sur les chiffres d'Eurostat, le produit des impôts de production français s'élève en 2021 à 4,5 % du PIB (contre 5,3 % du PIB en 2020). Avec une moyenne de 1,7 % pour l'Union européenne², la France demeure l'un des pays où la fiscalité sur la production est la plus élevée derrière la Suède (9,9 %), dont le système de protection sociale est toutefois largement financé par ces impôts.

À la faveur de la dernière élection présidentielle, le sujet des impôts de production semble s'être davantage ancré au cœur des discours politiques et de l'action gouvernementale. En témoigne l'annonce de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) sur deux ans, initiée par le dernier projet de loi de finances pour 2023.

Cette baisse amorcée doit toutefois s'intensifier et se poursuivre, au regard de l'objectif affiché de réindustrialisation et de restauration des gains de compétitivité français. L'allègement pérenne de cette fiscalité est un prérequis à toute restauration de notre souveraineté économique. En ce sens, il importe plus que jamais d'apporter

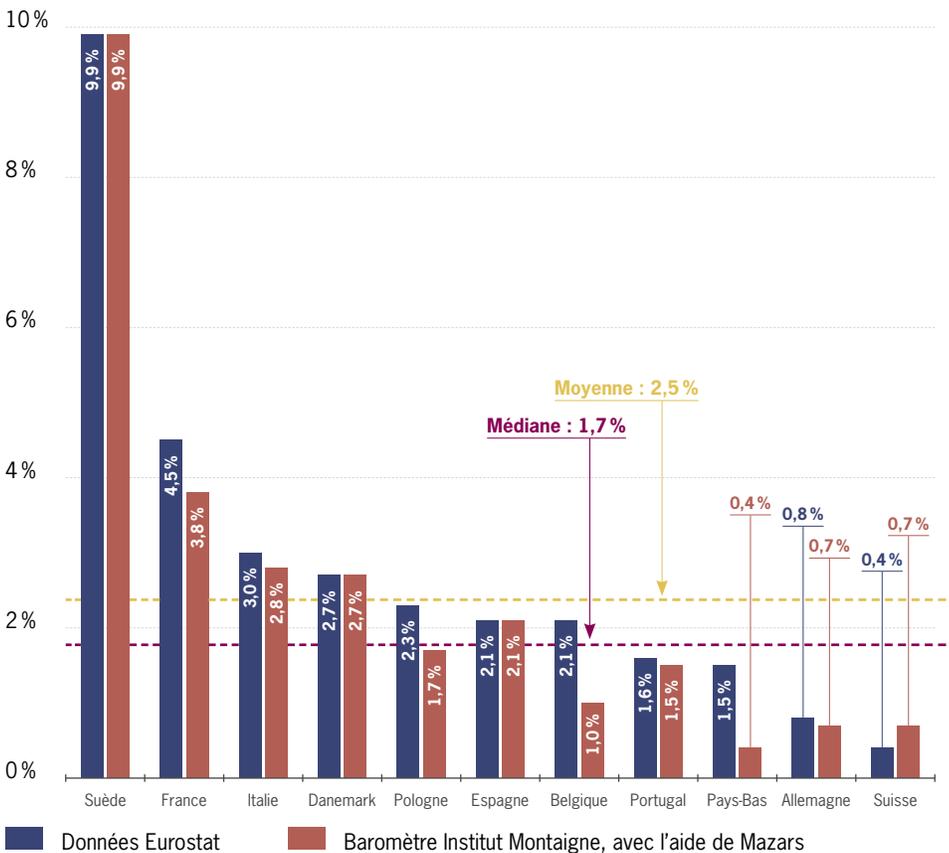
1 Les *prélèvements obligatoires en France* (Fipeco, octobre 2022) <https://fipeco.fr/fiche/La-d%C3%A9finition,-le-niveau-et-la-r%C3%A9partition-des-pr%C3%A9l%C3%A8vements-obligatoires>

2 Les *impôts sur la production* (Fipeco, novembre 2022) <https://www.fipeco.fr/fiche/Les-imp%C3%B4ts-sur-la-production>

cet outil clair et objectif au débat public, afin de mesurer, dans le temps long, nos réelles marges de progression en la matière.

2. Cette année encore, la France figure parmi les pays dont la fiscalité sur la production est la plus élevée

Part des impôts de production dans le PIB en 2021, par pays



Les données d'Eurostat placent, tout comme l'année précédente, la France parmi les « mauvais élèves » de l'Union européenne, avec des impôts de production qui

représenteraient 4,5 % du PIB, deux fois moins que la Suède (9,9 %) en proportion mais deux fois plus importants en valeur absolue. **Il importe toutefois de rappeler qu'en Suède, les impôts de production financent une grande partie de la protection sociale à la place des cotisations sociales en France.** Les impôts sur la masse salariale sont ainsi particulièrement importants.

En revanche, la France reste le pays dont les recettes liées aux impôts de production sont les plus élevées – 113 Md€ – soit quatre fois plus que l'Allemagne alors que son PIB est près d'1,5 fois plus important que le PIB français.

Notre baromètre aboutit à des conclusions similaires, en termes de positionnement au sein de l'Union européenne, mais avec un degré de précision bien plus important. Grâce à une méthodologie juridique affinée, les montants et les poids relatifs des différents impôts de production pris en compte dans notre baromètre sont au plus proche de la réalité économique.

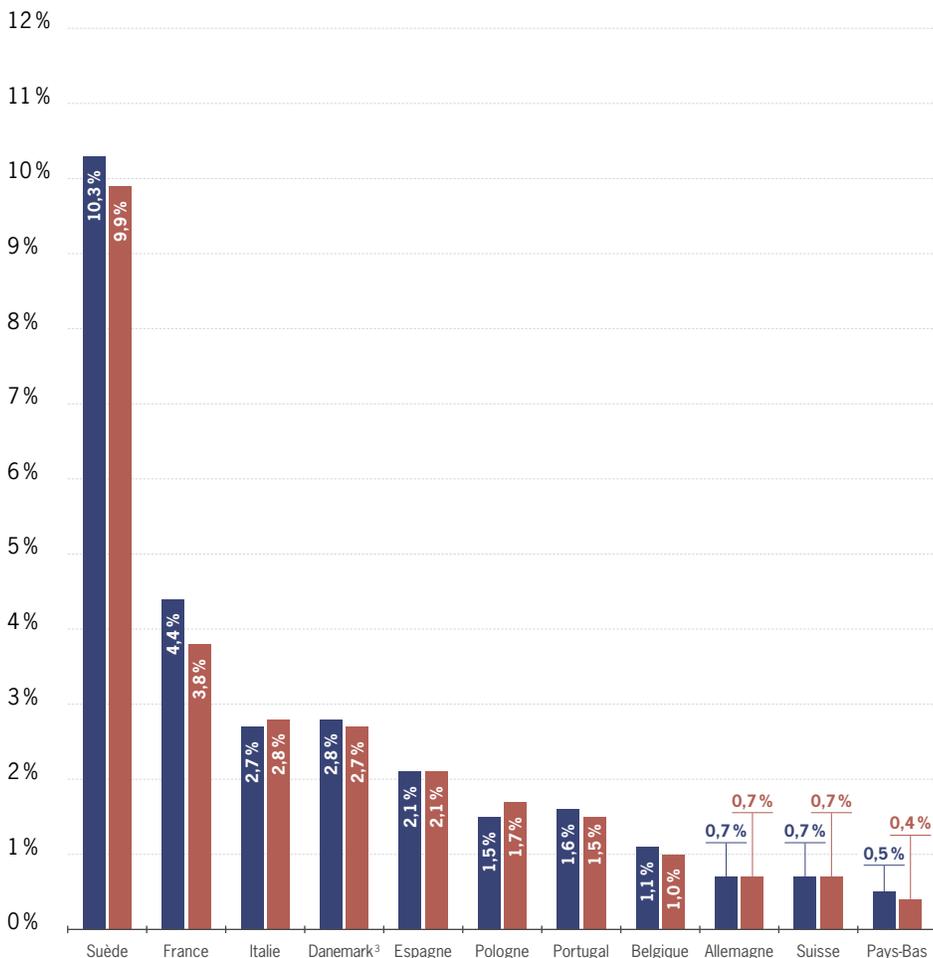
Selon nos analyses, en 2021, le poids des impôts de production en France est le deuxième plus élevé des pays étudiés (3,8 % du PIB) derrière la Suède (9,9 % du PIB), soit un niveau nettement supérieur à la médiane calculée sur les onze pays de l'étude, qui atteint près d'1,7 %. En valeur absolue, la France se classe également première selon les résultats de notre baromètre : les impôts de production y pèsent près de 95 Md€ – en baisse de 5 Md€ par rapport à 2020 – contre 25 Md€ en Allemagne.

Dans les huit autres pays, le poids des impôts de production dépasse rarement les 2 % du PIB, voire se maintient à un niveau inférieur ou égal à 1 % du PIB, comme en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas ou en Suisse.

3. La dynamique générale de baisse de la fiscalité sur la production semble se poursuivre, de manière hétérogène toutefois entre les différents pays

Cette nouvelle édition confirme la tendance à la baisse des impôts de production en Europe : cet allègement de la fiscalité qui pèse sur les entreprises traduit une volonté européenne d'amélioration de la compétitivité de son tissu productif. Sur les 11 pays étudiés, 9 ont ainsi enregistré une baisse du poids de leurs impôts de production.

Évolutions des impôts de production entre 2020 et 2021



■ Baromètre Institut Montaigne 2022 (données 2020), avec l'aide de Mazars

■ Baromètre Institut Montaigne 2023 (données 2021), avec l'aide de Mazars

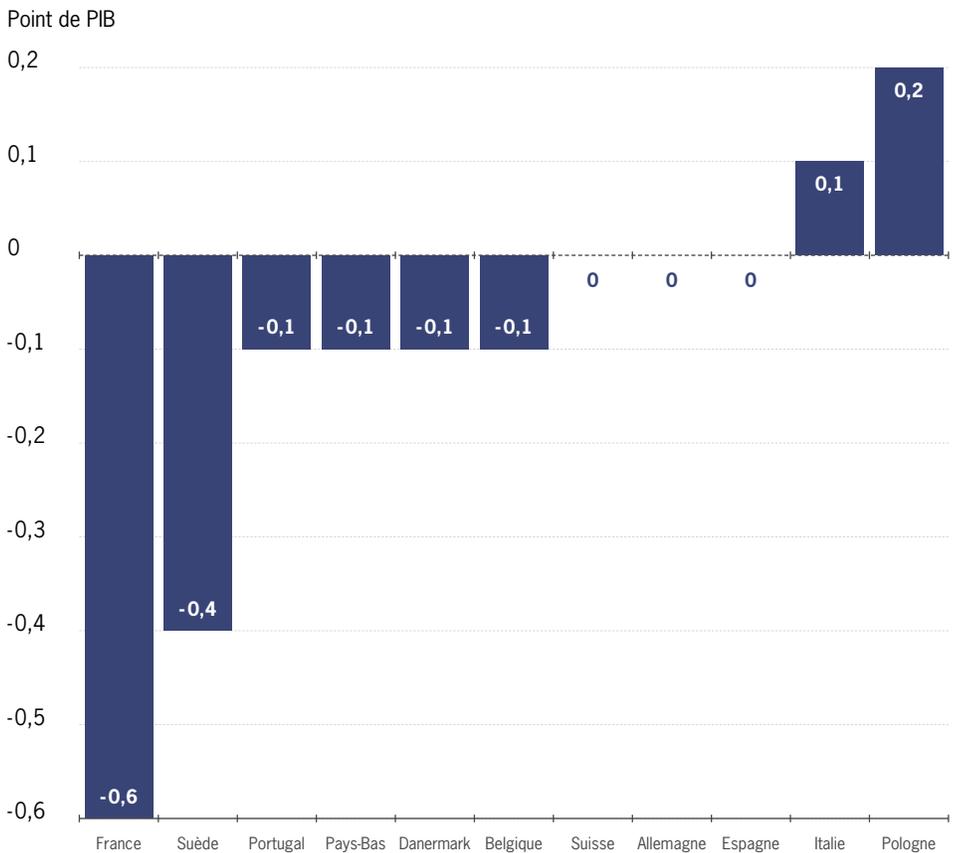
Deux pays connaissent une baisse particulièrement marquée du poids de leurs impôts de production par rapport à leur PIB : la France et La Suède.

³ Le Danemark était absent de la précédente édition : notre méthodologie a ainsi été appliquée de manière rétroactive aux données 2020, afin de permettre une comparaison avec les données 2021.

La France est le pays dont l'évolution est la plus forte parmi les pays observés (-0,6 point de PIB sur la période). Cette diminution du poids de la fiscalité sur la production s'explique principalement par deux mesures mises en oeuvre en 2021 : la réduction de moitié de la CVAE et la réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises (CFE)⁴.

La prochaine suppression de la CVAE, prévue de manière progressive entre 2023 et 2024 devrait permettre d'accentuer cette dynamique à la baisse.

Évolution du poids des impôts de production en point de PIB par pays entre 2020 et 2021



⁴ Les recettes liées à la CFE sont passées de 7,1 Md€ à 5,6 Md€ sur la période 2020-2021 selon notre baromètre.

Ces chiffres témoignent d'une nette amélioration du poids de la fiscalité sur la production sur les entreprises françaises, et ainsi, d'une amélioration potentielle de notre compétitivité. Si cette dynamique est encourageante, il faut toutefois rappeler que la France demeure l'un des pays où le poids de ces impôts de production est le plus élevé : 3,8 % en 2021 contre 2,5 % en moyenne pour les pays étudiés dans cette seconde édition.

Si le poids relatif de ces impôts pour les PIB nationaux est en baisse, il convient de noter que cette évolution est plus contrastée en valeur absolue, avec une tendance plutôt à la hausse. Seuls la France et les Pays-Bas observent une baisse des recettes des impôts de production en valeur absolue. Mais ces données doivent être nuancées avec l'augmentation générale des PIB sur la période 2020-2021. Prenons l'exemple de la Suède : les impôts de production ont augmenté, en valeur absolue, de près de 10 %, mais son PIB a lui, augmenté de 12 %. En poids relatif, on observe ainsi une baisse du poids de sa fiscalité sur la production.

Enfin, deux pays observent une augmentation notable du poids de leurs impôts de production : l'Italie et la Pologne. Cette évolution tend notamment à s'expliquer par un renforcement de la fiscalité environnementale en Pologne et par des mesures d'augmentation de la fiscalité liée à la crise sanitaire en Italie (détails ci-dessous).

12

4. La plupart des pays européens étudiés ont, à la lumière de notre analyse, une fiscalité sur la production encore moindre qu'estimée par rapport aux données d'Eurostat

Ces différences sont plus ou moins fortes selon les pays : elles sont explicitées ci-dessous, grâce au cahier des charges réalisé par Mazars (en annexe de ce document). Il convient de rappeler que la difficulté de l'exercice est réelle dans la mesure où chaque pays possède sa propre approche et ses difficultés d'appréhension.

Allemagne

Baromètre Institut Montaigne : 0,7 % du PIB

En se fondant sur les données Eurostat : 0,8 % du PIB

Rappel 2020 (Baromètre Institut Montaigne) : 0,7 % du PIB

En Allemagne, certains impôts considérés comme relevant de la fiscalité de production par Eurostat, ont été retirés de notre baromètre, tels que les « *Steuerähnliche Einnahmen* », ou « *Rundfunkbeitrag der Unternehmen* » pour un montant total de 2,6 Md€ en 2021. L'Allemagne se distingue par une stabilité importante de sa fiscalité sur la production à un niveau très bas, ce qui contribue à renforcer substantiellement la compétitivité de son tissu productif.

Belgique

Baromètre Institut Montaigne : 1 % du PIB

En se fondant sur les données Eurostat : 2,1 % du PIB

Rappel 2020 (Baromètre Institut Montaigne) : 1,1 % du PIB

En Belgique, certains impôts de production pris en compte par Eurostat relèvent en réalité d'une contribution due par les ménages, et non par les entreprises. C'est le cas, par exemple, de la taxe « *Advance tax payment on property (PP)* », pour un montant de 4 Md€ en 2021, qui n'est ainsi pas pris en compte par notre baromètre. D'autres impôts, dont les montants sont inférieurs à 100 M€, ne correspondent pas non plus à la définition d'impôts de production au sens de notre cahier des charges.

Danemark

Baromètre Institut Montaigne : 2,7 % du PIB

En se fondant sur les données Eurostat : 2,7 % du PIB

Rappel 2020 (Baromètre Institut Montaigne) : 2,8 % du PIB

Les impôts qualifiés en tant qu'impôts de production par Eurostat sont sensiblement les mêmes que ceux retenus par notre cahier des charges. Il importe toutefois de signaler qu'une légère diminution du poids des impôts de production est constatée au Danemark entre 2020 et 2021. Cette évolution s'explique toutefois davantage par l'augmentation du PIB sur cette période que par une réelle baisse des recettes liées à la fiscalité sur la production. En effet, ces dernières ont augmenté de 4 %

entre 2020 et 2021, et ont été compensées par une augmentation de près de 8 % du PIB danois sur cette même période.

Espagne

Baromètre Institut Montaigne : 2,1 % du PIB

En se fondant sur les données Eurostat : 2,1 % du PIB

Rappel 2020 (Baromètre Institut Montaigne) : 2,1 % du PIB

La grande majorité des impôts de production d'Eurostat ont été pris en compte dans cette seconde édition du baromètre. Des impôts dont les montants étaient plus faibles ont également été retirés de l'analyse, sans avoir toutefois d'impact significatif sur le poids des impôts de production par rapport au PIB.

Il convient toutefois de signaler que pour l'impôt sur les biens immobiliers (« *Impuesto sobre bienes inmuebles* »), d'un montant de près de 13,6 Md€ en 2021, l'isolement de la partie potentiellement due par les ménages, n'a pas pu être réalisée, en raison de données manquantes. Le poids des impôts sur la production en Espagne pourrait ainsi être, en réalité, moins élevé.

France

Baromètre Institut Montaigne : 3,8 % du PIB

En se fondant sur les données Eurostat : 4,5 % du PIB

Rappel 2020 (Baromètre Institut Montaigne) : 4,4 % du PIB

En France, la plupart des impôts de production pris en compte dans les données d'Eurostat ont aussi été identifiés par le cahier des charges Mazars comme des impôts pesant sur la production. Ainsi, environ 80 % (près de 95 Md€) des 113 Md€ d'impôts sur la production en France identifiés par Eurostat sont aussi considérés comme tels par Mazars.

En revanche, le travail d'expertise juridique des équipes de Mazars a permis de distinguer les recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties acquittées par les ménages de celles payées par les entreprises. Ainsi, contrairement aux données Eurostat qui comptabilisent l'ensemble des recettes de taxe foncière, le baromètre ne prend en compte que les recettes de taxe foncière acquittées par les entreprises. Dès lors, un ajustement à la baisse de 20 Md€, relatifs aux recettes de taxe foncière

acquittées par les ménages, a été réalisé par rapport aux données Eurostat. Cet ajustement explique la diminution du poids des impôts de production en France par rapport au chiffre de 4,5 % de PIB d'Eurostat.

D'autres retraitements, à la hausse cette fois, ont également été réalisés. En effet, d'autres impôts sont de nature, selon la définition retenue par le cahier des charges, à figurer dans le champ des impôts de production : c'est le cas, par exemple, des recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui ont été ajoutées à notre baromètre (pour un montant de près de 7 Md€, rien que pour cette taxe).

Italie

Baromètre Institut Montaigne : 2,8 % du PIB

En se fondant sur les données Eurostat : 3 % du PIB

Rappel 2020 (Baromètre Institut Montaigne) : 2,7 % du PIB après correction (2,5 % du PIB avant)

Un accroissement des recettes fiscales générées par les impôts de production est constaté par rapport à l'année précédente. C'est notamment le cas de la « *Regional tax on productive activities* » (IRAP), dont les recettes fiscales ont augmenté de près de 3,2 Md€ en l'absence de réforme structurelle propre du régime. Cette augmentation étant commune à d'autres impôts, elle pourrait être la conséquence des différentes mesures prises par les autorités locales pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19 (reports et délais de paiement des échéances fiscales).

15

Pays-Bas

Baromètre Institut Montaigne : 0,4 % du PIB

En se fondant sur les données Eurostat : 1,5 % du PIB

Rappel 2020 (Baromètre Institut Montaigne) : 0,5 % du PIB après correction (0,4 % du PIB avant)

Une diminution notable des recettes fiscales générées par les impôts de production est constatée par rapport à l'année précédente. C'est ainsi le cas des « *Loonbelasting* », taxes et impôts divers sur les salaires, dont les recettes fiscales ont diminué de près de 800 M€ entre 2020 et 2021.

Pologne

Baromètre Institut Montaigne : 1,7 % du PIB

En se fondant sur les données Eurostat : 2,3 % du PIB

Rappel 2020 (Baromètre Institut Montaigne) : 1,5 % du PIB après correction (1 % du PIB avant)

En Pologne, la plupart des impôts de production pris en compte dans les données d'Eurostat ne relèvent en réalité pas de la fiscalité de production, au sens de la définition juridique d'impôts de production, développée dans notre méthodologie. C'est la raison pour laquelle le poids des impôts de production est diminué dans notre baromètre.

En revanche, un accroissement important des recettes fiscales générées par les impôts de production est visible par rapport à l'année précédente, tels que les impôts sur les biens immobiliers (+ 1 Md€) et les impôts et taxes sur les émissions de substances polluantes (+ 7 Md€). Cela étant, l'isolement de la partie potentiellement due par les ménages, et la décomposition des différentes taxes comprises dans leurs bases imposables, n'ont pas pu être réalisés en raison de données manquantes. Le poids des impôts sur la production en Pologne pourrait ainsi être, en réalité, moins élevé.

16

Portugal

Baromètre Institut Montaigne : 1,5 % du PIB

En se fondant sur les données Eurostat : 1,6 % du PIB

Rappel 2020 (Baromètre Institut Montaigne) : 1,6 % du PIB

Au Portugal, certains impôts considérés comme relevant de la fiscalité de production par Eurostat, ont été retirés de notre baromètre. Ces taxes ne sont, en effet, pas considérées comme des impôts de production, au sens de la définition légale et juridique développée dans la méthodologie. Le montant total de ces modifications reste très marginal puisque le montant total de ces impôts n'excède pas 200 M€, ce qui explique la proximité avec les chiffres donnés par Eurostat.

Suède

Baromètre Institut Montaigne : 9,9 % du PIB

En se fondant sur les données Eurostat : 9,9 % du PIB

Rappel 2020 (Baromètre Institut Montaigne) : 10,3 % du PIB

La Suède qui devance la France, est le premier pays en matière de fiscalité de production, en pourcentage du PIB. Le poids important de la fiscalité de production en Suède s'explique par un choix de financement du système de protection sociale qui repose, en majorité, sur les impôts, et non sur les cotisations sociales, comme c'est le cas en France. Ainsi, la grande majorité des impôts sur la production pèse en réalité sur la masse salariale, en lieu et place des cotisations sociales. Là encore, quelques impôts n'ont pas été pris en compte dans les calculs alors que d'autres ont été ajoutés, sans que cela creuse une différence trop importante comparé aux données de Eurostat.

Suisse

Baromètre Institut Montaigne : 0,7 % du PIB

En se fondant sur les données Eurostat : 0,4 % du PIB

Rappel 2020 (Baromètre Institut Montaigne) : 0,7 % du PIB

En Suisse, certains impôts qui n'étaient pas considérés comme relevant de la fiscalité de production par Eurostat, ont été ajoutés à notre baromètre. Ces taxes peuvent en effet être considérées comme des impôts de production, au sens de la définition légale et juridique développée dans la méthodologie.

QUELLE MÉTHODOLOGIE POUR CE BAROMÈTRE ?

1. Particularités et objectifs du baromètre

Traditionnellement, les différents indicateurs ou travaux portant sur la fiscalité de production se fondent sur les données fournies par Eurostat, qui ont toutefois la limite (i) de ne pas garantir une comparaison harmonisée des différents types d'impôts de production et (ii) de ne pas dissocier les différentes catégories de contribuables assujetties à ces impôts (ménages, administrations ou entreprises).

Notre baromètre européen des impôts de production dépasse ces limites et apporte deux innovations significatives :

- **la première, est l'analyse juridique et fiscale des recettes des impôts de production, en France et dans dix autres pays européens qui ont un caractère comparable avec l'économie française** : le Danemark, la Suède, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Belgique, la Pologne, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Suisse. L'expertise et la méthodologie mises en place par Mazars ont ainsi permis de comparer, de manière exhaustive et harmonisée, le poids des impôts de production réellement supportés par les entreprises au sein de ces pays, y compris en France ;
- **la seconde, est l'analyse dans le temps long puisque ce baromètre – dont c'est la seconde édition – a vocation à être régulièrement mis à jour au cours des cinq prochaines années.** Ainsi, l'évolution de la place de la France en matière de fiscalité de production pourra être analysée et comparée à celle de ses principaux voisins européens, en tenant compte des réformes fiscales à venir. Ce nouvel outil constitue ainsi un pas de plus vers l'amélioration de la lisibilité fiscale pour les acteurs de l'économie française et européenne.

Le baromètre a pour objectif d'apporter de la clarté sur un sujet crucial pour toutes les entreprises, en particulier dans le secteur industriel, très touché par cette catégorie d'impôts. Il importe de signaler que les données rendues disponibles

et exploitables par Eurostat en décembre 2022 sont celles de 2021. Ainsi, cette édition 2023 du baromètre européen des impôts de production se fonde sur des données datant de 2021.

Jusqu'à quel point les impôts de production divergent d'un pays à l'autre ?

Pour le savoir, les équipes de Mazars ont contribué à l'élaboration par l'Institut Montaigne d'un indicateur de référence commun en mettant en perspective les systèmes législatifs et fiscaux de dix pays, face à la France. Ce baromètre permet aujourd'hui **de constater le poids et les effets des différents impôts sur la production pour les entreprises, pour chaque pays analysé.**

2. Spécificités liées à la seconde édition du baromètre

Cette seconde édition du baromètre des impôts de production s'inscrit dans la continuité du travail engagé l'année précédente. Au regard des réformes fiscales passées, en cours et à venir – notamment en France avec l'allègement puis la suppression annoncée de la CVAE – l'Institut Montaigne, en collaboration avec Mazars, a décidé de renouveler l'exercice afin d'apporter un regard critique et pertinent sur ces enjeux.

Cette année, il a été décidé de retirer le Royaume-Uni de la liste des pays étudiés en raison notamment de son retrait du marché commun européen. Le Royaume-Uni n'étant plus soumis aux mêmes contraintes législatives et n'évoluant plus dans le même environnement économique, toute comparaison avec les autres pays à l'étude devient caduque. Par ailleurs, Eurostat n'étudie plus le Royaume-Uni depuis sa sortie de l'Union européenne, privant notre baromètre de données fiables et utiles à notre exercice d'analyse.

Le Danemark fait quant à lui son apparition dans cette nouvelle édition de notre baromètre. Le pays, 11^e puissance économique européenne, est effectivement très présent sur le marché commun, notamment grâce à une industrie exportatrice non négligeable : l'étude des impôts de production danois est ainsi un excellent cas d'étude pour illustrer l'enjeu de la compétitivité des entreprises européennes.

3. La définition d'un cahier des charges précis

Les experts impliqués se sont appuyés sur le Règlement européen n° 549/2013 du 21 mai 2013 définissant les impôts sur la production, ainsi que sur les normes juridiques françaises, notamment issues de jurisprudences rendues par les hautes juridictions françaises. Une fois les contours de la définition juridique de l'impôt sur la production formalisés, les équipes de **Mazars en France ont élaboré un cahier des charges listant les informations nécessaires à l'identification et à l'analyse des impôts sur la production pour chacun des onze pays à mettre en perspective.**

Le cahier des charges comprend ainsi **la liste de tous les impôts existants et signale les impôts, taxes et contributions répondant à la définition d'impôts sur la production** (exemples : impôts sur la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et constructions à des fins de productions (cotisation foncière des entreprises, taxe foncière...), impôts sur les actifs mobiliers utilisés à des fins de production (taxe sur les véhicules de société...), impôts sur le travail (taxe sur les salaires...), en s'appuyant sur 4 critères principaux. Ces impôts doivent être :

- obligatoires ;
- dus par les entreprises ;
- prélevés par les administrations publiques ou les institutions de l'Union européenne ;
- dus au titre des capacités de production.

Ce cahier précise également **les points de difficultés et propose une justification étayée du classement de certains impôts**, par exemple l'exclusion de la taxe sur les friches commerciales (due au titre de la détention d'un immeuble inexploité et qui ne constitue donc pas un moyen d'exploitation) ou encore l'inclusion de la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés ou C3S (principalement assise sur le chiffre d'affaires, mais dont les particularités permettent malgré tout de l'inclure dans la catégorie des impôts sur la production).

4. Comparaison du cahier des charges et des données « Eurostat » par les équipes de Mazars en France et en Europe

Les experts Mazars, basés dans les dix autres pays concernés par l'étude, ont reçu de Mazars en France, pays coordinateur du projet, le cahier des charges ainsi que les données « Eurostat » sur les impôts de production. Si elles constituent un point de départ intéressant, les informations Eurostat prennent en compte des contributions et taxes **qui relèvent d'une approche de l'imposition de production à certains égards différente de celle retenue par Mazars, car moins précise.**

Ainsi, sur la base du cahier des charges, les experts Mazars ont été chargés de classer les informations d'Eurostat, d'analyser et, si nécessaire, de revoir la classification préexistante au regard des critères établis.

À titre d'exemple, les données Eurostat comptabilisent, pour la France, la totalité de la taxe foncière en tant qu'impôt de production, sans réussir à différencier la part due par les entreprises de la part due par les ménages. L'analyse inédite proposée par ce nouveau baromètre, fondée sur des sources juridiques préexistantes, a nécessité **un travail d'analyse particulièrement minutieux mené par les fiscalistes du groupe Mazars.** Le degré de précision atteint par cet exercice est inédit : il convient toutefois de signaler qu'il existe une marge d'erreur s'agissant de l'exercice d'isolement des parts de ces impôts, dues par les ménages et par les entreprises. En effet, pour certains pays, tels que l'Espagne ou la Suède, certaines données sont manquantes et ne permettent pas de conclure à une absence de contribution des ménages sur des impôts de production, supportés selon la définition juridique établie, par les entreprises.

Les équipes ont alors dressé la liste exhaustive de l'ensemble des impôts par pays puis ont déterminé, ligne par ligne, s'il s'agissait ou non d'un impôt sur la production en justifiant leur choix et en prenant en compte la complexité des règles fiscales propres à chaque pays.

Enfin, bien que le cahier des charges n'ait pas évolué entre les deux éditions du baromètre, il convient de noter que certains affinages méthodologiques – décrits ci-dessous – ont été opérés et actualisent ainsi certaines valeurs de l'édition précédente. C'est notamment le cas pour trois pays : l'Italie, les Pays-Bas et la Pologne dont les données 2020 ont été mises à jour⁵ au regard de ces nouvelles analyses.

⁵ Le détail des impôts de production comptabilisés pour chacun des pays figure dans le cahier des charges réalisé par Mazars, en annexe de la présente note.

Proportion des impôts de production dans les PIB nationaux – édition 2022 du baromètre

	Données initialement publiées	Données révisées
Italie	2,5 %	2,7 %
Pays-bas	0,4 %	0,5 %
Pologne	1 %	1,5 %

Pour l'Italie et les Pays-Bas, cette évolution résulte principalement de la prise en compte des impôts de production relatifs au secteur bancaire, pour des montants respectifs de 1,9 milliards et 650 millions d'euros en 2020.

S'agissant de la Pologne, la principale évolution tient à l'ajout des taxes sur les émissions de substances polluantes. L'édition précédente ne comptabilisait pas les impôts et taxes ayant un impact négatif sur l'environnement⁶, d'un montant égal à 2,5 Md€ en 2020, ce qui explique la différence de près de 0,5 point avec les données révisées.

5. Élaboration de l'indicateur

Ces données commentées et classées ont ensuite été transmises par Mazars à l'Institut Montaigne. L'Institut Montaigne, avec l'aide d'HEC Junior Conseil, a ensuite exploité ces données **afin de construire l'indicateur nécessaire à la comparaison du montant global annuel des impôts sur la production entre la France et les dix autres pays européens. Cet indicateur commun est présenté en proportion du PIB 2021⁷.**

⁶ « levies on environmental exploitation ».

⁷ Source Eurostat de novembre 2021.

REMERCIEMENTS

L'Institut Montaigne remercie particulièrement les personnes suivantes pour leur contribution :

Auteur :

- **Lisa Thomas-Darbois**, responsable du pôle Économie et action de l'État, Institut Montaigne

Équipe de travail :

- **Elena Aubrée**, avocate associée, Mazars Société d'Avocats
- **Maxence Delespaul**, assistant chargé de projets, Institut Montaigne
- **Guillaume Durand**, avocat, Mazars Société d'Avocats
- **Bruno Pouget**, associé, Mazars

L'Institut Montaigne remercie tout particulièrement **Éric Chaney**, conseiller économique, pour sa relecture précieuse ainsi que **HEC Junior Conseil** pour sa contribution lors de la phase d'extraction et d'exploitation des données de l'indicateur.

**Les opinions exprimées dans cette note n'engagent
ni les personnes précédemment citées
ni les institutions qu'elles représentent.**

LES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT MONTAIGNE

- Soins ambulatoires et à domicile : un virage essentiel (février 2023)
- Les Français au travail : dépasser les idées reçues (février 2023)
- Territoire azuréen : ambitions 2040 (novembre 2022)
- Bienvenue au club climat : perspectives pour l'Europe et l'Asie (octobre 2022)
- Emploi des seniors : agir sur tous les leviers (octobre 2022)
- China Trends #14 – Figures of Speech in China's Foreign Policy (octobre 2022)
- Du risque à la résilience : s'adapter collectivement (octobre 2022)
- Mobilités en Île-de-France : ticket pour l'avenir (juin 2022)
- Économie chinoise : la voie de Xi Jinping (juin 2022)
- Transition énergétique : solutions solidaires (juin 2022)
- China Trends #13 – Chine-Japon : le périmètre d'une confrontation (juin 2022)
- Guerre en Ukraine : nouvelle politique étrangère pour la France (juin 2022)
- L'avenir se joue dans les quartiers pauvres (juin 2022)
- Du permis à l'emploi : roulez jeunesse (mai 2022)
- Santé : faire le pari des territoires (mai 2022)
- Infrastructures de transport : vers le futur et le durable! (avril 2022)
- China Trends #12 – Ukraine : un narratif chinois pro-russe gravé dans le marbre? (mars 2022)
- Géopolitique et technologie : le tournant de la stratégie européenne (mars 2022)
- Reconversion professionnelle : pour le meilleur et pour l'avenir (février 2022)
- Droit du travail : 18 idées pour le prochain quinquennat (février 2022)
- Baromètre européen des impôts de production 2022 (février 2022)
- Xi Jinping, un ordolibéral : les marges de croissance de la Chine en 2022 (février 2022)
- Logement : rebâtir nos ambitions (février 2022)
- Une jeunesse plurielle – Enquête sur les 18-24 ans (février 2022)
- Aviation décarbonée : embarquement immédiat (janvier 2022)
- Cinq ans pour faire progresser la France des ETI (janvier 2022)
- 2022-2027 : quelles perspectives pour les finances publiques? (janvier 2022)
- Santé 2022 : tout un programme (janvier 2022)
- China Trends #11 – Une ouverture à la carte : les investissements directs étrangers en Chine (décembre 2021)
- Transports du quotidien : en route vers le sans carbone! (décembre 2021)
- La présidence française de l'Union européenne à la loupe (décembre 2021)
- Europe-Inde : quelles ambitions face à la Chine? (décembre 2021)
- Réinvestir le secteur bancaire européen (novembre 2021)
- Une France convalescente, une France du « proche » Baromètre des Territoires 2021 (novembre 2021)
- China Trends n° 10 – Comment l'intelligence artificielle transformera la Chine (novembre 2021)

- Prix Interne du Carbone : une solution qui tombe à PIC pour les entreprises? (novembre 2021)
- En campagne pour l'agriculture de demain (octobre 2021)
- La France dans le bouleversement du monde (octobre 2021)
- Automobile : feu vert pour une industrie durable (octobre 2021)
- Innovation française : nos incroyables talents (octobre 2021)
- Parcours patient : parcours du combattant? (septembre 2021)
- Europe : agir ensemble pour la décarbonation (septembre 2021)
- Quelle Allemagne après Merkel? (septembre 2021)
- Quinquennat Macron : le grand décryptage (août 2021)
- China Trends n° 9 – Une Chine décarbonée est-elle possible? (juillet 2021)
- Villes : à vos données! (juillet 2021)
- Vu de Pékin : le rebond de l'économie chinoise (juin 2021)
- Régions : le renouveau de l'action publique? (juin 2021)
- La stabilité du Maghreb, un impératif pour l'Europe (mai 2021)
- Bien-vieillir : faire mûrir nos ambitions (mai 2021)
- Relance en Afrique : quel rôle pour les entreprises (mai 2021)
- Religion au travail : croire au dialogue – Baromètre du Fait Religieux en Entreprise (mai 2021)
- Fintech chinoise : l'heure de la reprise en main (avril 2021)
- Enseignement supérieur et recherche : il est temps d'agir! (avril 2021)
- Filière santé : gagnons la course à l'innovation (mars 2021)
- Rééquilibrer le développement de nos territoires (mars 2021)
- China Trends n° 8 – L'armée chinoise en Asie : puissance et coercition (février 2021)
- Repenser la défense face aux crises du 21^e siècle (février 2021)
- Les militants du djihad (janvier 2021)
- Compétitivité de la vallée de la Seine : comment redresser la barre? (janvier 2021)
- Semi-conducteurs : la quête de la Chine (janvier 2021)
- Vaccination en France : l'enjeu de la confiance (décembre 2020)
- Santé mentale : faire face à la crise (décembre 2020)
- Construire la métropole Aix-Marseille-Provence de 2030 (novembre 2020)
- Allemagne-France : pour une politique européenne commune à l'égard de la Chine (novembre 2020)
- Plan de relance : répondre à l'urgence économique (novembre 2020)
- Réformer les retraites en temps de crise (octobre 2020)
- Les quartiers pauvres ont un avenir (octobre 2020)
- Trump ou Biden – comment reconstruire la relation transatlantique? (octobre 2020)
- Le capitalisme responsable : une chance pour l'Europe (septembre 2020)
- Rebondir face au Covid-19 : neuf idées efficaces en faveur de l'emploi (septembre 2020)
- Un virus clarificateur L'impact du Covid-19 sur la politique étrangère de la France (juin 2020)
- Les entreprises françaises en Afrique face à la crise du Covid-19 (juin 2020)
- Transatlantic Trends 2020 (juillet 2020)

- Europe's Pushback on China (juin 2020)
- E-santé : augmentons la dose! (juin 2020)
- Dividende carbone : une carte à jouer pour l'Europe (juin 2020)
- L'action publique face à la crise du Covid-19 (juin 2020)
- Seine-Saint-Denis : les batailles de l'emploi et de l'insertion (mai 2020)
- Rebondir face au Covid-19 : relançons l'investissement (mai 2020)
- Rebondir face au Covid-19 : l'enjeu du temps de travail (mai 2020)
- Internet : le péril jeune? (avril 2020)
- Covid-19 : l'Asie orientale face à la pandémie (avril 2020)
- Algorithmes : contrôle des biais S.V.P. (mars 2020)
- Retraites : pour un régime équilibré (mars 2020)
- Espace : le réveil de l'Europe? (février 2020)
- Données personnelles : comment gagner la bataille? (décembre 2019)
- Transition énergétique : faisons jouer nos réseaux (décembre 2019)
- Religion au travail : croire au dialogue – Baromètre du Fait Religieux Entreprise 2019 (novembre 2019)
- Taxes de production : préservons les entreprises dans les territoires (octobre 2019)
- Médicaments innovants : prévenir pour mieux guérir (septembre 2019)
- Rénovation énergétique : chantier accessible à tous (juillet 2019)
- Agir pour la parité : performance à la clé (juillet 2019)
- Pour réussir la transition énergétique (juin 2019)
- Europe-Afrique : partenaires particuliers (juin 2019)
- Media polarization « à la française »? Comparing the French and American ecosystems (mai 2019)
- L'Europe et la 5G : le cas Huawei (partie 2, mai 2019)
- L'Europe et la 5G : passons la cinquième! (partie 1, mai 2019)
- Système de santé : soyez consultés! (avril 2019)
- Travailleurs des plateformes : liberté oui, protection aussi (avril 2019)
- Action publique : pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple (mars 2019)
- La France en morceaux : baromètre des Territoires 2019 (février 2019)
- Énergie solaire en Afrique : un avenir rayonnant? (février 2019)
- IA et emploi en santé : quoi de neuf docteur? (janvier 2019)
- Cybermenace : avis de tempête (novembre 2018)
- Partenariat franco-britannique de défense et de sécurité : améliorer notre coopération (novembre 2018)
- Sauver le droit d'asile (octobre 2018)
- Industrie du futur, prêts, partez! (septembre 2018)
- La fabrique de l'islamisme (septembre 2018)
- Protection sociale : une mise à jour vitale (mars 2018)
- Innovation en santé : soignons nos talents (mars 2018)
- Travail en prison : préparer (vraiment) l'après (février 2018)

- ETI : taille intermédiaire, gros potentiel (janvier 2018)
- Réforme de la formation professionnelle : allons jusqu'au bout! (janvier 2018)
- Espace : l'Europe contre-attaque? (décembre 2017)
- Justice : faites entrer le numérique (novembre 2017)
- Apprentissage : les trois clés d'une véritable transformation (octobre 2017)
- Prêts pour l'Afrique d'aujourd'hui? (septembre 2017)
- Nouveau monde arabe, nouvelle « politique arabe » pour la France (août 2017)
- Enseignement supérieur et numérique : connectez-vous! (juin 2017)
- Syrie : en finir avec une guerre sans fin (juin 2017)
- Énergie : priorité au climat! (juin 2017)
- Quelle place pour la voiture demain? (mai 2017)
- Sécurité nationale : quels moyens pour quelles priorités? (avril 2017)
- Tourisme en France : cliquez ici pour rafraîchir (mars 2017)
- L'Europe dont nous avons besoin (mars 2017)
- Dernière chance pour le paritarisme de gestion (mars 2017)
- L'impossible État actionnaire? (janvier 2017)
- Un capital emploi formation pour tous (janvier 2017)
- Économie circulaire, réconcilier croissance et environnement (novembre 2016)
- Traité transatlantique : pourquoi persévérer (octobre 2016)
- Un islam français est possible (septembre 2016)
- Refonder la sécurité nationale (septembre 2016)
- Brexain ou Brexit : Europe, prépare ton avenir! (juin 2016)
- Réanimer le système de santé - Propositions pour 2017 (juin 2016)
- Nucléaire : l'heure des choix (juin 2016)
- Un autre droit du travail est possible (mai 2016)
- Les primaires pour les Nuls (avril 2016)
- Le numérique pour réussir dès l'école primaire (mars 2016)
- Retraites : pour une réforme durable (février 2016)
- Décentralisation : sortons de la confusion / Repenser l'action publique dans les territoires (janvier 2016)
- Terreur dans l'Hexagone (décembre 2015)
- Climat et entreprises : de la mobilisation à l'action / Sept propositions pour préparer l'après-COP21 (novembre 2015)
- Discriminations religieuses à l'embauche : une réalité (octobre 2015)
- Pour en finir avec le chômage (septembre 2015)
- Sauver le dialogue social (septembre 2015)
- Politique du logement : faire sauter les verrous (juillet 2015)
- Faire du bien vieillir un projet de société (juin 2015)
- Dépense publique : le temps de l'action (mai 2015)
- Apprentissage : un vaccin contre le chômage des jeunes (mai 2015)

- Big Data et objets connectés. Faire de la France un champion de la révolution numérique (avril 2015)
- Université : pour une nouvelle ambition (avril 2015)
- Rallumer la télévision : 10 propositions pour faire rayonner l'audiovisuel français (février 2015)
- Marché du travail : la grande fracture (février 2015)
- Concilier efficacité économique et démocratie : l'exemple mutualiste (décembre 2014)
- Résidences Seniors : une alternative à développer (décembre 2014)
- Business schools : rester des champions dans la compétition internationale (novembre 2014)
- Prévention des maladies psychiatriques : pour en finir avec le retard français (octobre 2014)
- Temps de travail : mettre fin aux blocages (octobre 2014)
- Réforme de la formation professionnelle : entre avancées, occasions manquées et pari financier (septembre 2014)
- Dix ans de politiques de diversité : quel bilan? (septembre 2014)
- Et la confiance, bordel? (août 2014)
- Gaz de schiste : comment avancer (juillet 2014)
- Pour une véritable politique publique du renseignement (juillet 2014)
- Rester le leader mondial du tourisme, un enjeu vital pour la France (juin 2014)
- 1 151 milliards d'euros de dépenses publiques : quels résultats? (février 2014)
- Comment renforcer l'Europe politique (janvier 2014)
- Améliorer l'équité et l'efficacité de l'assurance-chômage (décembre 2013)
- Santé : faire le pari de l'innovation (décembre 2013)
- Afrique-France : mettre en œuvre le co-développement Contribution au XXVI^e sommet Afrique-France (décembre 2013)
- Chômage : inverser la courbe (octobre 2013)
- Mettre la fiscalité au service de la croissance (septembre 2013)
- Vive le long terme! Les entreprises familiales au service de la croissance et de l'emploi (septembre 2013)
- Habitat : pour une transition énergétique ambitieuse (septembre 2013)
- Commerce extérieur : refuser le déclin
Propositions pour renforcer notre présence dans les échanges internationaux (juillet 2013)
- Pour des logements sobres en consommation d'énergie (juillet 2013)
- 10 propositions pour refonder le patronat (juin 2013)
- Accès aux soins : en finir avec la fracture territoriale (mai 2013)
- Nouvelle réglementation européenne des agences de notation : quels bénéfices attendre? (avril 2013)
- Remettre la formation professionnelle au service de l'emploi et de la compétitivité (mars 2013)
- Faire vivre la promesse laïque (mars 2013)
- Pour un « New Deal » numérique (février 2013)
- Intérêt général : que peut l'entreprise? (janvier 2013)

- Redonner sens et efficacité à la dépense publique 15 propositions pour 60 milliards d'économies (décembre 2012)
- Les juges et l'économie : une défiance française? (décembre 2012)
- Restaurer la compétitivité de l'économie française (novembre 2012)
- Faire de la transition énergétique un levier de compétitivité (novembre 2012)
- Réformer la mise en examen Un impératif pour renforcer l'État de droit (novembre 2012)
- Transport de voyageurs : comment réformer un modèle à bout de souffle? (novembre 2012)
- Comment concilier régulation financière et croissance : 20 propositions (novembre 2012)
- Taxe professionnelle et finances locales : premier pas vers une réforme globale? (septembre 2012)
- Remettre la notation financière à sa juste place (juillet 2012)
- Réformer par temps de crise (mai 2012)
- Insatisfaction au travail : sortir de l'exception française (avril 2012)
- Vademecum 2007 – 2012 : Objectif Croissance (mars 2012)
- Financement des entreprises : propositions pour la présidentielle (mars 2012)
- Une fiscalité au service de la « social compétitivité » (mars 2012)
- La France au miroir de l'Italie (février 2012)
- Pour des réseaux électriques intelligents (février 2012)
- Un CDI pour tous (novembre 2011)
- Repenser la politique familiale (octobre 2011)
- Formation professionnelle : pour en finir avec les réformes inabouties (octobre 2011)
- Banlieue de la République (septembre 2011)
- De la naissance à la croissance : comment développer nos PME (juin 2011)
- Reconstruire le dialogue social (juin 2011)
- Adapter la formation des ingénieurs à la mondialisation (février 2011)
- « Vous avez le droit de garder le silence... » Comment réformer la garde à vue (décembre 2010)
- Gone for Good? Partis pour de bon?
Les expatriés de l'enseignement supérieur français aux États-Unis (novembre 2010)
- 15 propositions pour l'emploi des jeunes et des seniors (septembre 2010)
- Afrique - France. Réinventer le co-développement (juin 2010)
- Vaincre l'échec à l'école primaire (avril 2010)
- Pour un Eurobond. Une stratégie coordonnée pour sortir de la crise (février 2010)
- Réforme des retraites : vers un big-bang? (mai 2009)
- Mesurer la qualité des soins (février 2009)
- Ouvrir la politique à la diversité (janvier 2009)
- Engager le citoyen dans la vie associative (novembre 2008)
- Comment rendre la prison (enfin) utile (septembre 2008)
- Infrastructures de transport : lesquelles bâtir, comment les choisir? (juillet 2008)
- HLM, parc privé. Deux pistes pour que tous aient un toit (juin 2008)
- Comment communiquer la réforme (mai 2008)

- Après le Japon, la France...
Faire du vieillissement un moteur de croissance (décembre 2007)
- Au nom de l'Islam... Quel dialogue avec les minorités musulmanes en Europe? (septembre 2007)
- L'exemple inattendu des Vets
Comment ressusciter un système public de santé (juin 2007)
- Vademecum 2007-2012 – Moderniser la France (mai 2007)
- Après Erasmus, Amicus. Pour un service civique universel européen (avril 2007)
- Quelle politique de l'énergie pour l'Union européenne? (mars 2007)
- Sortir de l'immobilité sociale à la française (novembre 2006)
- Avoir des leaders dans la compétition universitaire mondiale (octobre 2006)
- Comment sauver la presse quotidienne d'information (août 2006)
- Pourquoi nos PME ne grandissent pas (juillet 2006)
- Mondialisation : réconcilier la France avec la compétitivité (juin 2006)
- TVA, CSG, IR, cotisations... Comment financer la protection sociale (mai 2006)
- Pauvreté, exclusion : ce que peut faire l'entreprise (février 2006)
- Ouvrir les grandes écoles à la diversité (janvier 2006)
- Immobilier de l'État : quoi vendre, pourquoi, comment (décembre 2005)
- 15 pistes (parmi d'autres...) pour moderniser la sphère publique (novembre 2005)
- Ambition pour l'agriculture, libertés pour les agriculteurs (juillet 2005)
- Hôpital : le modèle invisible (juin 2005)
- Un Contrôleur général pour les Finances publiques (février 2005)
- Les oubliés de l'égalité des chances (janvier 2004 - Réédition septembre 2005)

Pour les publications antérieures se référer à notre site internet :

www.institutmontaigne.org

INSTITUT MONTAIGNE



ABB FRANCE
ABBVIE
ACCENTURE
ACCURACY
ADECCO
ADEO
ADIT
AÉMA
AIR FRANCE - KLM
AIR LIQUIDE
AIRBUS
ALLEN & OVERY
ALLIANZ
AMAZON
AMBER CAPITAL
AMUNDI
ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNERS
ARCHERY STRATEGY CONSULTING
ARCHIMED
ARDIAN
ARQUUS
ASTRAZENECA
AUGUST DEBOUZY
AVRIL
AXA
BAKER & MCKENZIE
BEARINGPOINT
BESSÉ
BG GROUP
BNP PARIBAS
BOLLORÉ
BONA FIDÉ
BOUYGUES
BROUSSE VERGEZ
BRUNSWICK
CAPGEMINI
CAPITAL GROUP
CAREIT
CARREFOUR
CASINO
CHUBB
CIS
CISCO SYSTEMS FRANCE
CLIFFORD CHANCE
CLUB TOP 20
CMA CGM
CNP ASSURANCES

SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE

INSTITUT MONTAIGNE



COHEN AMIR-ASLANI
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM
CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT
CORRÈZE & ZAMBÈZE
CRÉDIT AGRICOLE
D'ANGELIN & CO.LTD
DASSAULT SYSTÈMES
DE PARDIEU BROCAS MAFFEI
DIOT SIACI
DOCTOLIB
ECL GROUP
EDENRED
EDF
EDHEC BUSINESS SCHOOL
EGIS
EKIMETRICS FRANCE
ENEDIS
ENGIE
EQT
ESL & NETWORK
EUROGROUP CONSULTING
FIVES
GETLINK
GIDE LOYRETTE NOUEL
GOOGLE
GROUPAMA
GROUPE BEL
GROUPE M6
GROUPE ORANGE
HAMEUR ET CIE
HENNER
HITACHI ENERGY FRANCE
HSBC CONTINENTAL EUROPE
IBM FRANCE
IFPASS
ING BANK FRANCE
INKARN
INSTITUT MÉRIEUX
INTERNATIONAL SOS
INTERPARFUMS
INTUITIVE SURGICAL
IONIS ÉDUCATION GROUP
IQO
ISRP
JEANTET ASSOCIÉS
JOLT CAPITAL
KANTAR

INSTITUT MONTAIGNE



KATALYSE
KEARNEY
KEDGE BUSINESS SCHOOL
KKR
KPMG S.A.
LA BANQUE POSTALE
LA COMPAGNIE FRUITIÈRE
LINEDATA SERVICES
LLOYDS EUROPE
L'ORÉAL
LOXAM
LVMH - MOËT-HENNESSY - LOUIS VUITTON
M.CHARRAIRE
MACSF
MAIF
MALAKOFF HUMANIS
MAREMMA
MAZARS
MÉDIA-PARTICIPATIONS
MEDIOBANCA
MERCER
MERIDIAM
MICHELIN
MICROPORT CRM
MICROSOFT FRANCE
MITSUBISHI FRANCE S.A.S
MOELIS & COMPANY
MOODY'S FRANCE
MORGAN STANLEY
NATIXIS
NATURAL GRASS
NESTLÉ
ODDO BHF
OLIVER WYMAN
ONDRA PARTNERS
ONEPOINT
ONET
OPTIGESTION
ORANO
ORTEC GROUP
PAI PARTNERS
PELHAM MEDIA
PERGAMON
POLYTANE
PRODWARE
PRUDENTIA CAPITAL
PWC FRANCE & MAGHREB

SOUTIENNENT L'INSTITUT MONTAIGNE

INSTITUT MONTAIGNE



RAISE
RAMSAY GÉNÉRALE DE SANTÉ
RANDSTAD
RATP
RELX GROUP
RENAULT
REXEL
RICOL LASTEYRIE
RIVOLIER
ROCHE
ROLAND BERGER
ROTHSCHILD & CO
RTE
SAFRAN
SANOFI
SAP FRANCE
SCHNEIDER ELECTRIC
SERVIER
SGS
SIER CONSTRUCTEUR
SNCF
SNCF RÉSEAU
SODEXO
SNEF
SPVIE
STAN
SUEZ
TASTE
TECNET PARTICIPATIONS SARL
TENEO
THE BOSTON CONSULTING GROUP
TILDER
TOFANE
TOTALENERGIES
UBS FRANCE
UNIBAIL-RODAMCO
VEOLIA
VERLINGUE
VINCI
VIVENDI
WAKAM
WAVESTONE
WENDEL
WILLIS TOWERS WATSON FRANCE
ZURICH

INSTITUT MONTAIGNE



COMITÉ DIRECTEUR

PRÉSIDENT

Henri de Castries président, Institut Montaigne

MEMBRES

David Azéma associé, Perella Weinberg Partners

Emmanuelle Barbara *Senior Partner*, August Debouzy

Marguerite Bérard directrice des Réseaux France, BNP Paribas

Jean-Pierre Clamadiou président du Conseil d'Administration, ENGIE

Paul Hermelin président du Conseil d'administration, Capgemini

Marwan Lahoud président, Ace Capital Partners

Natalie Rastoin présidente, Polytane ; *Senior Advisor*, WPP

René Ricol président, Ricol Lasteyrie

Jean-Dominique Senard président du Conseil d'administration, Groupe Renault

Arnaud Vaissié président-directeur général, International SOS

Natacha Valla économiste ; doyenne de l'École de Management et d'Innovation, Sciences Po

Florence Verzelen directrice générale adjointe, Dassault Systèmes

Philippe Wahl président-directeur général, Groupe La Poste

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Claude Bébéar fondateur et président d'honneur, AXA

Photo de couverture : © Ambiente - www.shutterstock.com

Imprimé en France
Dépôt légal : février 2023
ISSN : 1771-6756

INSTITUT MONTAIGNE



IL N'EST DÉSIR PLUS NATUREL QUE LE DÉSIR DE CONNAISSANCE

Baromètre européen des impôts de production 2023

Dans la droite ligne du *Baromètre européen des impôts de production 2022*, cette nouvelle édition vise à comparer de façon fiable et harmonisée les niveaux de fiscalité de production des différents pays européens.

En effet, l'Institut Montaigne a travaillé, avec le soutien du cabinet Mazars, à l'actualisation des données de la précédente édition afin d'analyser les dynamiques nationales et européennes en matière d'impôts de production. Il ressort de ce *Baromètre européen des impôts de production 2023* que la France figure toujours, en 2021, parmi les pays dont le poids de la fiscalité de production dans le PIB est le plus élevé, 3,8 %, juste derrière la Suède (9,9 %). En valeur absolue, la France se place également première, avec un produit des impôts de production qui s'élève à plus de 95 Md€, soit près de quatre fois plus qu'en Allemagne.

Ayant vocation à être mis à jour régulièrement par l'Institut Montaigne, cet indicateur constitue ainsi un pas de plus vers l'amélioration de la lisibilité fiscale pour les acteurs de l'économie française et européenne.

Rejoignez-nous sur :



Suivez chaque semaine notre actualité
en vous abonnant à notre newsletter sur :
www.institutmontaigne.org

Institut Montaigne

59, rue La Boétie - 75008 Paris
Tél. +33 (0)1 53 89 05 60
www.institutmontaigne.org

ISSN 1771-6756
FÉVRIER 2023